

Liste des documents à fournir pour la mise en vente d'un bien immobilier

Pour votre maison :

- Votre titre de propriété (s'il a été fait à l'Etude : l'année et le nom de Notaire)
- Votre taxe foncière
- Votre taxe d'habitation
- Vos différents plans de maison
- Jugement Curatelle ou Tutelle et autorisation de vente du bien
- Contrat location citerne gaz, si chauffage au gaz (hors gaz de ville)
- Une facture EDF
- Une facture EAU

Pour les maisons construites avant 1948 :

- Factures des consommations réelles du logement pour les 3 dernières années (chauffage, eau chaude, électricité, fuel, bois...), nécessaire pour le DPE.

Si votre maison est en lotissement :

- Le règlement du lotissement
- Le cahier des charges

Si votre maison date de moins de 10 ans ou des travaux ayant nécessité la demande d'un permis de construire depuis moins de 10 ans :

- Permis de construire
- L'assurance dommage ouvrage

OU

- Les factures d'entreprises + décennale
- Votre déclaration d'achèvement de travaux
- Les factures matériel (si garantie en cours)

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour la vente de votre bien, voici quelques conseils pour la mise en valeurs de votre propriété :

- Votre bien doit être parfaitement propre et ordonné
- L'atmosphère doit y être chaleureuse
- La décoration doit être simple et épurée (à chacun ses goûts)
- Pensez aux dernières petites réparations (portes et tiroirs de placards, bon fonctionnement des équipements...)

Un jeu de clés :

La possession d'un jeu de clés offre à votre négociateur la possibilité de présenter votre bien à tout moment.

